



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification des installations électriques

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique

Pièce(s) jointe(s) :
Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

N° de rapport : 134460768-002-1 - ERT
Date : 29/09/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :
H2
1 AVENUE JEAN POULHÈS
31059 TOULOUSE 09

Référence Client : 43105951

Date(s) d'intervention :
Du 02/06/2025 au 08/09/2025

Intervenant(s) :
KEVIN CAMBON



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 107 pages - Version modèle rapport Electricité_ERT_6.22.2

Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension

Localisation		Non-conformité - <i>Préconisation (P)</i>
N° Obs	Références réglementaires	
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Poste GH1		
➤ Observation(s) local		

15

R. 4226-07
NF C13-200_Ed2018 : 616

Le local 'Poste HT' n'est pas correctement entretenu
(P) **Procéder à un nettoyage complet**


Numéro d'observation récurrente



Nouvelle observation

(P) : **Préconisation**

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Localisation		Non-conformité - <i>Préconisation (P)</i>
N° Obs	Références réglementaires	
Ensemble des installations électriques contrôlées		

1
nouvelle observation

R. 4226-05

Les coupures et essais des dispositifs différentiels basse tension n'ont pas été autorisés par l'exploitant, de fait la vérification réglementaire n'est pas exhaustive comme rappelé dans la note DGT QR de mars 2024.

(P) Les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport n'ont pas été essayés.

Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire "coupure décalée" après l'établissement d'un plan de coupure.

nouvelle observation

(P)

BATIMENT H2

➤ Observation(s) local

2

R. 4215-03
NF C15-100 : 411

Présence d'installations non inutilisées, départs coupés
(P) A déposer (Appareillages, câbles, armoires, gaines techniques), condamner, identifier et cadenasser les installations coupée (Disjoncteurs ouverts)

Tous les boutons d'arrêt d'urgence dans les gaines

3

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau

BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Hall ascenseur 16 17 18

➤ Observation(s) local

4

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 7

Compléter l'éclairage de sécurité de balisage dans ce local

➤ ARMOIRE GAINÉ 4

5

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local SSI

➤ **COFFRET LOCAL SSI**

- D8

6

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Nouvelle cuisine - 2 chambres froides

➤ **Prise de courant**

Présence d'eau dans la prise

7
nouvelle
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Equipement en mauvais état
(P) Le réparer ou le remplacer



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Circulation vers quais et stockage

➤ Appareil éclairage de sécurité

Bloc C07 Z07 B05 (côté stockage produits)

8
nouvelle
observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Appareil d'éclairage de sécurité type SATI indiquant une défaillance (LED orange fixe : batterie défectueuse, LED orange clignotante : autre(s) défaut(s))
(P) A remettre en état ou remplacer



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Zone transit logistique

➤ **Prise de courant**

1 prise côté quai



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - 4 allées vers quai sale

➤ **Observation(s) local**

RH2B25 > Interrupteur + 1 bloc inter & PC

10

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



➤ **Prise de courant**

1er local depuis escalier quai

11

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - TGBT GH1

➤ Observation(s) local

12

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local auxiliaire poste GH

➤ Observation(s) local

Câble 5G6 côté cablofil

13

R. 4215-09
NF C15-100_Ed2002 : 521

Le mode de pose de la canalisation n'est pas admis
(P) Respecter les dispositions prévues par la norme NF C15-100



➤ COFFRET AUXILIAIRE POSTE GH CAP B01

14

R. 4215-06
NF C15-100 : 533

Pouvoir de coupure trop faible du dispositif de protection non identifié 4x63A
(P) L'associer à un appareil de pouvoir de coupure 19kA

BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - TGS GH

➤ Observation(s) local

16

R. 4215-13
NF C15-100 : 781

Stockage de matériel dans ce local de service électrique
(P) Laisser libre ce local

17

R. 4215-13
NF C15-100_Ed2002 : 781

Le bloc autonome portatif à main (BAPI) du local de service électrique ne fonctionne pas
(P) Le faire réviser ou le remplacer



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local D3E

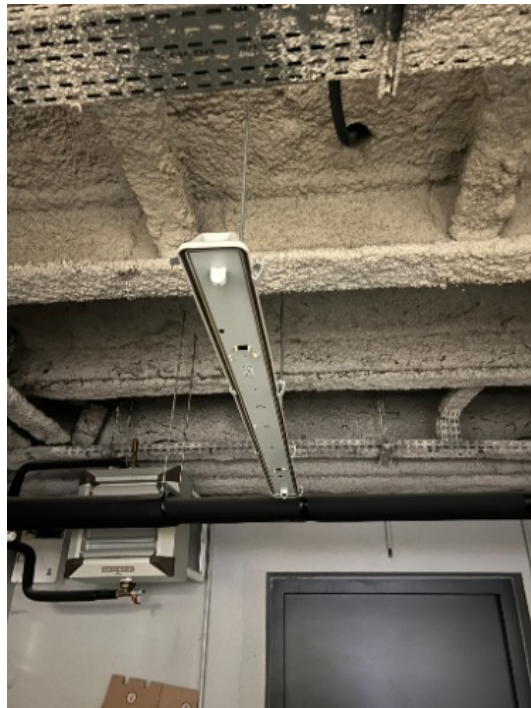
➤ Appareil éclairage

Côté quai

18

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - TGBT G-H2

➤ Observation(s) local

19

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Circulations OUEST (côté maison Personnel)

➤ Observation(s) local

BP à coté de la sortie vers l'extérieur

20

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



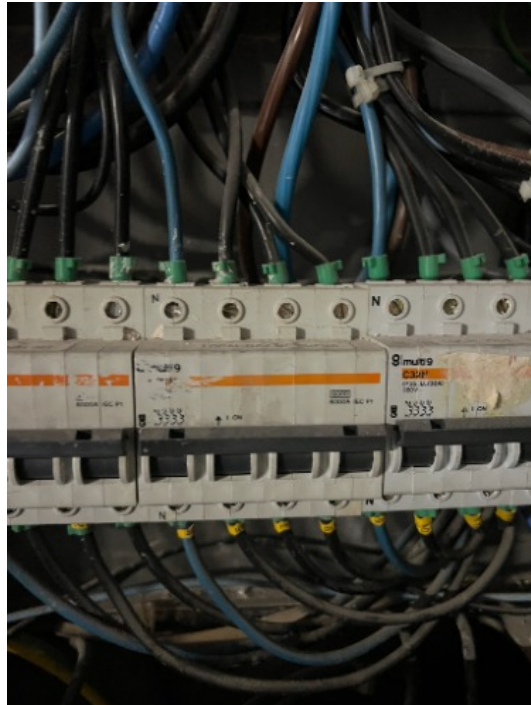
➤ **Gaine N°2**

- **Local gaz médicaux**

21

R. 4215-01
NF C15-100_Ed2002 : 131

Caractéristiques illisibles de l'appareillage électrique
(P) A remplacer par un modèle équivalent et validé par la note de calcul



➤ **Appareil(s) d'éclairage**

vers local informatique



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Poste électrique H2

➤ Observation(s) local

Présence de poussières et d'excréments au sol

23

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Le local poste BT n'est pas correctement entretenu
(P) Procéder à un nettoyage complet



24

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local ECS sanitaires RH2A34

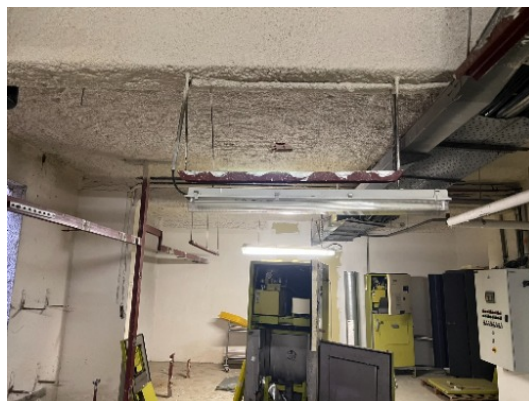
➤ Appareil(s) d'éclairage masse inac

Plusieurs éclairages

25

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) cassée
(P) A remplacer



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Couloir vers H1

➤ **Prise(s) de courant**

En face du local informatique

26

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de l'entrée dans l'appareil.



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Sous Station H2 EST

➤ **Observation(s) local**

Au-dessus armoire 10



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Circulations

➤ **TD Endoscopie 3**

28

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isolement
(P) A remettre en état



➤ TD Endoscopie 2

29

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isolement
(P) A remettre en état



➤ TD Endoscopie 1

30

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isolement
(P) A remettre en état



➤ TD Endoscopie 4

31

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isolement
(P) A remettre en état



➤ TD Radiologie

32

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isolement
(P) A remettre en état



➤ TD Endoscopie 5

33

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Non fonctionnement du Contrôleur Permanent d'isolement
(P) A remettre en état



➤ **Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité**

Bloc C4 L1 Z06 B18 (côté endoscopie 2)

34
nouvelle
observation

R. 4226-13 Arrêté du Arr.14-12-
2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Toilette RH2A23

➤ **Appareil(s) d'éclairage**

35

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Endoscopie 5 RH2A18

➤ **Prise(s) de courant**

2 prises sur bras

36

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Salle de réveil SSPI RH2A12

➤ **Prise(s) de courant**

Prise sur colonne 078966

37

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Hall ascenseur 14 & 15

➤ Appareil(s) d'éclairage



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité à la terre inexistante de la masse
(P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent



➤ **Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité - LUMINOX**



R. 4226-13 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Atelier mécanique

➤ **ARMOIRE ATELIER MECANIQUE 1**

- PC

40

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Absence de protection des prises de courant par dispositif différentiel (DDR) à haute sensibilité
(P) Installer un dispositif différentiel de seuil 30mA sur l'alimentation de ces prises



BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Atelier mécanique lit de prêt

➤ Coffret atelier mécanique

41

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Local électrique

➤ Coffret aumônerie

• Eclairage

42

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18

➤ TGD4 H2

• Eclairage

43

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



• Non identifiée

44

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall ascenseurs 14 - 15 + local poubelle

➤ **Observation(s) local**

A côté de l'ascenseur de droite

45

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Boite(s) de raccordement ouverte(s)
(P) Remettre en place le(s) couvercle(s)



➤ **Appareil(s) d'éclairage**

Local poubelle

46

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Hall & circulation bureaux médecins

➤ **AD5 H2**

- **PC**

47

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau

- **FM**

48

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



• D206

49

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



• D243

50

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



➤ Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité

Bloc C06 02 10 (salle d'attente F)

51
nouvelle observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 5

L'éclairage de sécurité d'évacuation n'est pas conforme
(P) La signalétique étant absente sur ou près des appareils d'éclairage de sécurité d'évacuation, l'apposer pour assurer un balisage correct vers les sorties



Bloc C06 02 06 (coté accueil 3)

52
nouvelle
observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 5

L'éclairage de sécurité d'évacuation n'est pas conforme
(P) La signalétique étant absente sur ou près des appareils d'éclairage de sécurité d'évacuation, l'apposer pour assurer un balisage correct vers les sorties



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATON VERT - UROLOGIE - Fibroscopie 2 RH20AB

➤ Appareil éclairage

WC

53

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Box 7B RH20Q5

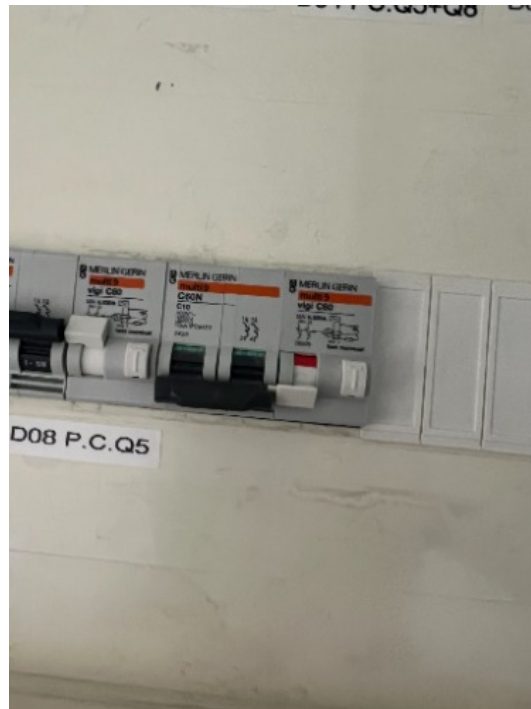
➤ Coffret A

- Non identifiée

54

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Absence d'identification du circuit
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - POLE DIGESTIF : - Circulations (attente B)

➤ Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité

Bloc Z10 B13 (côté salle d'attente hôpital de jour)

55
nouvelle observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 5

L'éclairage de sécurité d'évacuation n'est pas conforme
(P) La signalétique étant absente sur ou près des appareils d'éclairage de sécurité d'évacuation, l'apposer pour assurer un balisage correct vers les sorties



BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - POLE DIGESTIF : - Box 2 RH2067

➤ Prise(s) de courant

Sous bureau



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - CONSULTATIONS - 3 bureaux

➤ Appareil éclairage

Bureau 5 (RH21G1) > Au fond à droite



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité à la terre inexistante de la masse
(P) S'assurer que le conducteur de protection n'est pas coupé, le cas échéant, remplacer le câble par un modèle équivalent



BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations

➤ AD 1.10

• Général source

D03 non identifié

58

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



➤ **Appareil éclairage de sécurité**

Bloc C4L0Z12B06 (côté chambre 118)

59
nouvelle
Observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Appareil d'éclairage de sécurité type SATI indiquant une défaillance (LED orange fixe : batterie défectueuse, LED orange clignotante : autre(s) défaut(s))
(P) A remettre en état ou remplacer



BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Linge sale

➤ **Observation(s) local**

Enjoliveurs absents sur prise et interrupteur



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



➤ Appareil éclairage

Eclairage du fond



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Linge propre

➤ **Prise de courant**

Prise étanche côté porte



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 3 - Retour soins

➤ **Prise de courant**

Prise côté porte > Enjoliveur absent

63
nouvelle
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations

➤ Appareil éclairage de sécurité

Bloc C4L0Z10B23 (côté chambre 203)

64
nouvelle
observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Appareil d'éclairage de sécurité type SATI indiquant une défaillance
(LED orange fixe : batterie défectueuse, LED orange clignotante :
autre(s) défaut(s))
(P) A remettre en état ou remplacer



BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Linge sale

➤ **Observation(s) local**

Enjoliveurs absents sur prise et interrupteur



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 3 - Circulations

➤ **AD 2.8**

Présence de poussière sur la matériel & au sol

66

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Armoire électrique non entretenue
(P) A nettoyer



BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 3 - Chambre 257

➤ Appareil éclairage

Cache au bout de la goulotte au dessus du lit

67

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - CONSULTATION - Local nettoyage

➤ Prise de courant

Côté porte



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations

➤ Appareil éclairage de sécurité

Bloc C4L0Z08B09 (côté local CFO)



R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Appareil d'éclairage de sécurité type SATI indiquant une défaillance (LED orange fixe : batterie défectueuse, LED orange clignotante : autre(s) défaut(s))
(P) A remettre en état ou remplacer



Bloc C4L0Z08B21 (côté chambre 303)

70
nouvelle
observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Appareil d'éclairage de sécurité type SATI indiquant une défaillance (LED orange fixe : batterie défectueuse, LED orange clignotante : autre(s) défaut(s))

(P) A remettre en état ou remplacer



BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local nettoyage

➤ Prise de courant

Côté porte > Capot absent

71
nouvelle
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)

(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO

➤ Observation(s) local

72

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Le local poste BT n'est pas correctement entretenu
(P) Procéder à un nettoyage complet



BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Linge propre

➤ Observation(s) local

Interrupteur

73

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Entrée de câble défectueuse
(P) A refaire au niveau de l'appareil.



BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations

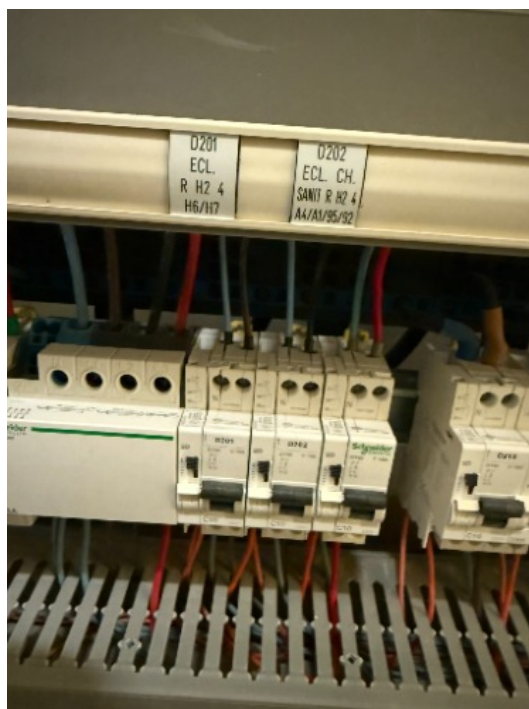
➤ AD 4.12

- Eclairage



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



- Réserve ASI

Identification à compléter

75
nouvelle
observation

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incorrecte des circuits
(P) Repérer la destination du(des) circuit(s) et apposer un étiquetage sûr et durable.



➤ **Appareil éclairage de sécurité**

Bloc C4L0Z07B07 > LED SATI orange

76

R. 4226-13 Arrêté du Arr.14-12-
2011-art 11

Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité
(P) A remettre en état



BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Linge sale

➤ **Observation(s) local**

Enjoliveur absent sur interrupteur et prise



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



➤ **Prise de courant**

Socle détaché de la plaque de fixation



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO

➤ **AD 4.11**

Compléter identification disjoncteurs ligne ASI D300 à D311

79

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète du ou des circuit(s)
(P) A remettre à niveau



BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - CONSULTATIONS - Réserve solutés + local nettoyage

➤ **Prise de courant**

Local nettoyage

80

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18

➤ **AD 5.9**

Dans gaine

81

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x



BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO

➤ **Observation(s) local**



R. 4215-13
NF C15-100_Ed2002 : 781

Le bloc autonome portatif à main (BAPI) du local de service électrique ne fonctionne pas
(P) Le faire réviser ou le remplacer



BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations

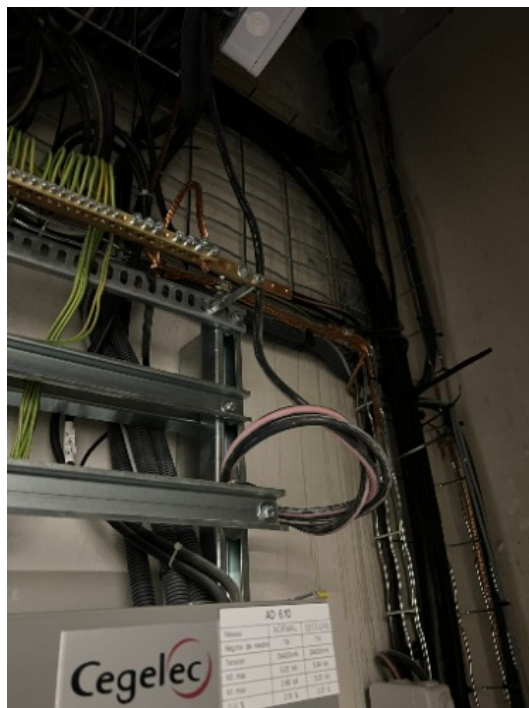
➤ AD 6.10

Câble en attente dans gaine

83

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x



BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local nettoyage & réserve solutés

➤ Prise de courant

Nettoyage RH26I3 > Nettoyage



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18

➤ **AD 6.9**

A droite à l'intérieur de la gaine

85

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Câble(s) inutilisé(s), extrémité(s) nue(s) hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x



➤ Appareil(s) d'éclairage de sécurité - LUMINOX

Bloc C5L1Z03B04

86
nouvelle
observation

R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Appareil d'éclairage de sécurité type SATI indiquant une défaillance (LED orange fixe : batterie défectueuse, LED orange clignotante : autre(s) défaut(s))
(P) A remettre en état ou remplacer



BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Couloir

➤ AD 6.8

87

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Armoire électrique non entretenue
(P) A nettoyer



BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO RH27F7

➤ **Observation(s) local**



R. 4215-13
NF C15-100_Ed2002 : 781

Le bloc autonome portatif à main (BAPL) du local de service électrique ne fonctionne pas
(P) Le faire réviser ou le remplacer



BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Bureau RH27D4

➤ Appareil éclairage

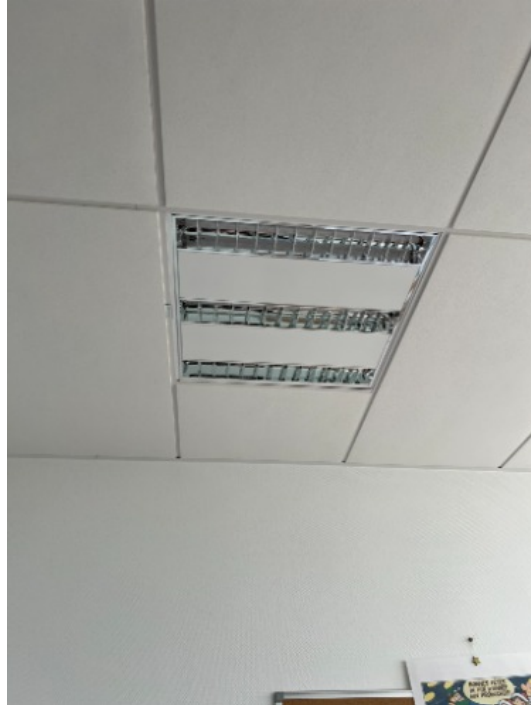
En rentrant à gauche

89

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) du conducteur de protection

(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité de terre



BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Réserve double bac

➤ Appareil éclairage

En entrant à gauche

90

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente

(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 3 - Chambre 756

➤ Observation(s) local

Prise appel malade



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - Local nettoyage RH27B6

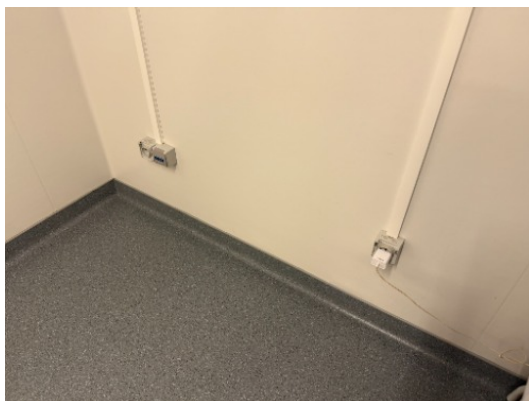
➤ Prise de courant

2 prises avec capot absent



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Détérioré (e)
(P) A remplacer ou à réparer



BATIMENT H2 - TOITURE - Toiture

➤ Observation(s) local

Plusieurs couvercle de chemins de câble



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



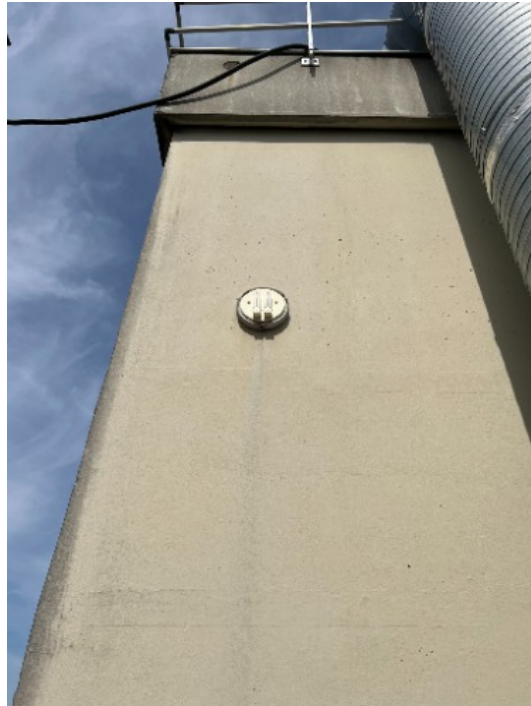
➤ Appareil éclairage

Bloc machinerie ascenseur 16-17-18 > 2 éclairages

94

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Verrine (ou vasque) absente
(P) A remettre en place



BATIMENT H2 - TOITURE - Machinerie ascenseur R19/R20/R21/R22

➤ Observation(s) local

Alimentation BAES

95
nouvelle
observation

R. 4215-09
NF C15-100_Ed2002 : 521

Le mode de pose de la canalisation n'est pas admis
(P) Respecter les dispositions prévues par la norme NF C15-100



BATIMENT H2 - TOITURE - LT ventilation bloc 10 & LT convoyeur 2

➤ Coffret Hager

96

R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 512

Obturbateurs absents sur les plastrons d'armoires
(P) Mettre en place des obturbateurs rapidement



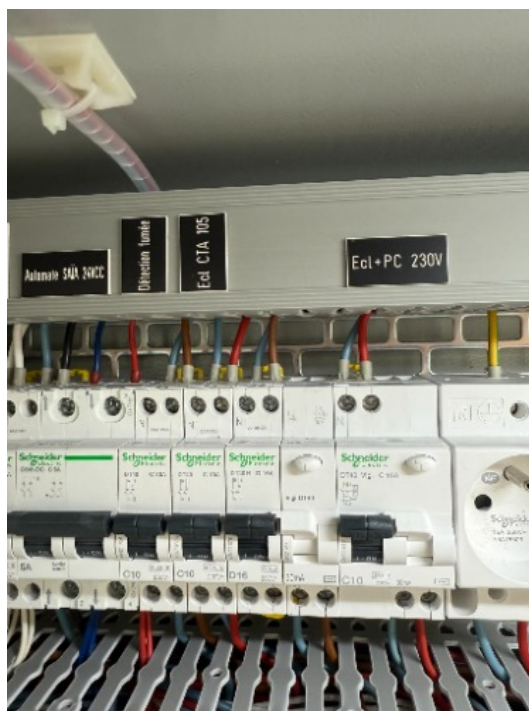
BATIMENT H2 - TOITURE - LT CVC (côté H1)

➤ Coffret AEN6 CTA 105



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau



Numéro d'observation récurrente



Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	66
1.1 Renseignements principaux	66
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	67
Documents nécessaires à la vérification	67
Limite(s) d'intervention	67
1.3 Changements importants depuis la précédente vérification	77
2. Caractéristiques principales des installations	78
2.1 Structure de l'établissement	78
Nombre de bâtiments / affectation	78
3. Examen des prescriptions applicables	79
4. Résultats des mesurages et essais	80
4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés	80
4.2 Résultats	80
Prises de terre	80
Continuités entre tableaux de la distribution	80
Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement	80
Dispositifs différentiels à courant résiduel	81
Examen des circuits terminaux	100
5. Résultats des autres vérifications	102
Liste des observations des circuits sans différentiel	102
Liste des observations des tableaux	102
6. Annexes	104
Liste des plans et schémas des installations	104
Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages	
Rappels sur les vérifications d'installations électriques	106

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Etablissement vérifié :	H2 1 AVENUE JEAN POULHÈS 31059 TOULOUSE 09 N° Etab : A54136514 N° Mission : C24049962M0043
Installation(s) vérifiée(s) :	Bâtiment H2 hors extérieurs
Activité principale :	ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES
Vérification :	
• Nature :	Périodique
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 02/06/2025 au 08/09/2025
• Durée (jours) :	7
• Date précédente :	09/10/2024
Accompagnement réglementaire :	Total
• Accompagnateur :	M. Fabien / Gilles / Franck BOUTAREL / CAMPENON / NAVARETTE (Technicien)
Vérificateur(s) :	M. KEVIN CAMBON MIDI PYRENEES
Surveillance des installations :	M. Eric DUHAYON (Ingénieur électricité)
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	M. Fabien / Gilles / Franck BOUTAREL / CAMPENON / NAVARETTE (Technicien)

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes (Incendie et Explosion).			✓	
Schémas unifilaires des installations électriques		✓		
Rapport de vérification initiale : - VERITAS - 2746050/15.1.1.R / 02/07/2015	✓			
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion			✓	
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments			✓	
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Limite(s) d'intervention

- **Limite(s) d'intervention générale(s)**

Les Contrôleurs Permanents d'Isolément au niveau des moteurs de désenfumage n'ont pas été vérifiés, ainsi que le report de ces défauts sur les SSI (hors mission)

- Limite(s) d'intervention particulière(s)

BATIMENT H2

En l'absence de schémas complets et d'identifications suffisantes des circuits des tableaux ou coffrets, nous n'avons pu réaliser de synoptique correcte de l'installation

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire

L'appareillage et les circuits sur faux-plafonds n'ont pas été inspecté, les démontages à effectuer par l'établissement n'ayant pas été effectués

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Le plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes, bien que prévu au contrat, ne nous a pas été transmis ou est incomplet, ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence d'éléments, nous avons proposé un classement des locaux en application du guide UTE C 15 103 à l'exception des locaux présentant un risque d'explosion.

Nous communiquer le plan en cas de désaccord.

BATIMENT H2 - TROISIEME SOUS-SOL - Machinerie ascenseur C8003

Local désaffecté

Matériel non en service

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - TGS GH

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Sous-station BATIMENT H2 : OUEST

➤ Armoire sous station H2

Armoire (coffret) non inspecté (ouverture de la porte d'accès asservi à la mise hors tension)

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local ECS sanitaires RH2A34

Matériel non en service

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local NI (côté issue de secours couloir OUEST)

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Circulations

➤ TRANSFORMATEURS INS et ASI (x12)

Obligations d'exploitation

L'essai du controleur d'isolement n'a pas été réalisé

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local sécurité incendie

Local désaffecté

Matériel non en service

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Echangeur EST

Local désaffecté

Matériel non en service

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Poste de transformation 1

➤ **BOUCLE HTA NORMAL 20KVA**

➤ **TERRE BATIMENT**

Pour des raisons d'exploitation, la mesure de la prise de terre n'a pas été réalisée

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Poste de transformation 2

➤ **Alimentation boucle HT**

➤ **Masses du poste + Neutre**

Pour des raisons d'exploitation, la mesure de la prise de terre n'a pas été réalisée

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

➤ **Alimentation boucle HT**

➤ **Masses du poste + Neutre**

Pour des raisons d'exploitation, la mesure de la prise de terre n'a pas été réalisée
(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Espace culturel

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Box 8 RH20Y8

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Box 7 RH20Y7

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)
(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Bureau RH20M1

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2

Bureau 11 > Consultation en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Chambre 124 > Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

SDB chambre 112

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - CONSULTATIONS

Bureau accueil

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - CONSULTATIONS - Réserve

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2

Chambre 206 > Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

SDB chambres 203 - 220

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2

Chambres 312 > Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

SDB chambres : 308 - 315

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 3

Chambre 353 : Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Salle examen

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 3

Salle de bain chambres : 445 - 450

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - CONSULTATIONS - Réserve solutés + local nettoyage

Réserve solutés

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 3

Salle de bain chambre 543

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

Chambre 544 - 553 - 555 : Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 1 & 2

Chambre 506 > Ménage en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2

Salle de bain chambre 605 - 606 - 613

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local nettoyage & réserve solutés

Réserve solutés RH26H2

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Autolaveuse

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - Zone bureaux - Archives

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3

Chambre 642

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Local VDI

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - CONSULTATIONS - Nettoyage

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2

Chambres 714 - 722 > Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI RH27F8

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 3

Chambre 747 > Soins en cours

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - Réserves RH2730 & RH27G6

Réserve RH27G6

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

1.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Caractéristiques principales des installations

2.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments / affectation

1. Bâtiment maçonné sur 12 niveaux

Pour les autres caractéristiques se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification

3. Examen des prescriptions applicables

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification

4. Résultats des mesurages et essais

4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
ELECTRO-P JP WHEEL-E	SEFRAM MW 9655	PJP CPI	SEFRAM MW 9655	ELECTRO-P JP WHEEL-E

4.2 Résultats

Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Poste de transformation 1	TERRE BATIMENT	Ensemble interconnecté	NV
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Poste de transformation 2	Masses du poste + Neutre	Fermée	NV
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Poste de transformation 2	Masses du poste + Neutre	Fermée	NV

Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur ($m\Omega$)
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - TGBT GH1	TGBT GH1	MASSES BATIMENT	530
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - TGBT G-H2	TGBT GH2	MASSES BATIMENT	530
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Circulations OUEST (côté maison Personnel)	Gaine N°2	MASSES BATIMENT	660
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Poste électrique H2	TGBT H2-1	MASSES BATIMENT	570
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local onduleur BATIMENT H2	TGBT ASI	MASSES BATIMENT	560
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Local TGBT 2	TGBT H2 2	MASSES BATIMENT	530
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Circulations	AD TGD7 H2	MASSES BATIMENT	550
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS NEPHROLOGIE / CHIRURGIE PLASTIQUE - Circulation	Coffret J		<500

Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement

Localisation	Source	Contrôleur permanent d'isolement (CPI)			
		Marque Type	Réglage (kΩ)	Essai (kΩ)	Report
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Circulations	TRANSFORMAT EURS INS et ASI (x12)	SERMES IT0Ph	47	ND	Salle endoscopie

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Hall ascenseur 16 17 18							
➤ ARMOIRE GAINÉ 4							
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Ecl passage	DDR	30	Inst	NE		
1	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local SSI							
➤ COFFRET LOCAL SSI							
1	Prise	DDR	30		NE		
1	AES	DDR	30	Inst	NE		
1	D8	DDR	30	Inst	NE		6
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Circulation vers quais et stockage							
➤ AD B-08							
4	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
67	PC	DDR	30	Inst	NE		
7	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC compacteur	DDR	30	Inst	NE		
1	PC tétra	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim machine à laver	DDR	300	Inst	NE		
1	Alim benne quai sale	DDR	30	Inst	NE		
1	Pompe de relevage	DDR	300	Inst	NE		
2	Cassiers	DDR	30	Inst	NE		
2	Disjoncteur FM	DDR	300	Inst	NE		
2	Disjoncteur FM	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local production gaz médicaux							
➤ Armoire FM fluides médicaux							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	PC armoire	DDR	30	Inst	NE		
1	Purgeur	DDR	300	Inst	NE		
2	Alarme	DDR	300	Inst	NE		
1	CO2	DDR	300	Inst	NE		
1	Électrovanne	DDR	300	Inst	NE		
1	Analyseur CO/CO2	DDR	300	Inst	NE		
1	Pilotage compresseur 1	DDR	300	Inst	NE		
1	Sécheur frigorifique	DDR	300	Inst	NE		
1	Extracteur	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local auxiliaire poste GH							
➤ COFFRET AUXILIAIRE POSTE GH CAP B01							
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Coffret chantier	IDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Circulations OUEST (côté maison Personnel)							
➤ Gaine N°2							
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Poste électrique H2							
➤ COFFRET AUXILIAIRE POSTE TGBT1 /TGBT2							
2	Prises	DDR	30	Inst	NE		
2	Convrttisseur	DDR	30	Type HPI	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Sous-station BATIMENT H2 : OUEST							
➤ Armoire DALKIA ECS							
1	Ecl + PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local onduleur BATIMENT H2							
➤ COFFRET LOCAL ONDULEUR H2							
1	Prise	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local ECS sanitaires RH2A34							
➤ ARMOIRE S/STATION ECS - N°07162							
1	Prises	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local VDI RH2A46							
➤ TD inverseur							
1	Eclairage	DDR	30	Type HPI	NE		
4	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Clim	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Hall ascenseur 16 17 18 + sas							
➤ ARMOIRE GAINÉ N°4							
2	Prise circulation	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Eclairage brancardier	DDR	300		NE		
1	Hall ascenseur	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage circulation	DDR	300	Inst	NE		
4	Eclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Répartiteur info	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage G4	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local informatique							
➤ TD INVERSEUR							
1	Eclairage	DDR	30	Type HPI	NE		
1	VC	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Alarme clim	DDR	30	Type HPI	NE		
4	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Alim armoire SS STAT	DDR	30	Type HPI	NE		
2	Réserves	DDR	30	Type HPI	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Circulations							
➤ TD Endoscopie 3							
3	Eclairages	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		
➤ TD Endoscopie 2							
3	Eclairages	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		
➤ TD Endoscopie 1							
3	Eclairages	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		
➤ TD Endoscopie 4							
3	Eclairages	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		
➤ TD Radiologie							
3	Eclairages	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		
1	QG06	DDR	30		NE		
➤ TD Endoscopie 5							
3	Eclairages	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
➤ AD A-8							
1	QGE1 - Général éclairage 1	DDR	300		NE		
1	QGE2 - Général éclairage 2	DDR	300		NE		
1	Réserve	DDR	30		NE		
46	PC (orange)	DDR	30		NE		
5	Porte coulissante	DDR	30		NE		
15	Châssis ouvrant brise soleil	DDR	30		NE		
1	Clim RH2A79	DDR	30		NE		
1	QGE3 - Général éclairage 3	DDR	300		NE		
1	QGE4 - Général éclairage 4	DDR	300		NE		
21	PC (bleu)	DDR	30		NE		
1	Lave sabot	DDR	30		NE		
2	Lave bassin	DDR	30		NE		
1	NI	DDR	300		NE		
1	QGE3 - Général éclairage 3	DDR	300		NE		
3	Eclairage	DDR	300		NE		
8	PC (blanc)	DDR	30		NE		
1	Pompe circulation chauffage	DDR	30		NE		
2	Châssis élec soufflet	DDR	30		NE		
2	Volet roulant	DDR	30		NE		
21	PC (rouge)	DDR	30		NE		
1	Télécommande 1	DDR	30		NE		
7	Armoire soufflage	DDR	30		NE		
1	Armoire adoucisseur	DDR	30		NE		
2	Alarme	DDR	30		NE		
1	Alim CA	DDR	30		NE		
➤ AD A-8 - IT MEDICAL							
1	Télécommande 1	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Télémédecine							
➤ TD TELEMEDECINE							
8	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Atelier mécanique							
➤ ARMOIRE ATELIER MECANIQUE 1							
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
➤ ARMOIRE ATELIER MECANIQUE 2							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
4	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30		NE		
1	Poste soudure	DDR	30		NE		
1	PC	DDR	30		NE		
➤ ARMOIRE ATELIER MECANIQUE 3							
1	Lumière couloir	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Circulations							
➤ ADG3							
1	AU gaine 3	DDR	30	Inst	NE		
3	Bobines contacteurs	DDR	30	Inst	NE		
8	Eclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
1	Volant roulant	DDR	300	Inst	NE		
1	Aligator	DDR	300	Inst	NE		
1	Appel malade	DDR	300	Inst	NE		
6	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
2	Réserve	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Général FM	DDR	300	Inst	NE		
1	Alim transfo	DDR	300	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Coffret 1	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim bureau entrée	DDR	30	Inst	NE		
➤ COFFRETS PRISES DE COURANT							
4	Général coffret	DDR	30		NE		
➤ AD TGD7 H2							
5	Prises prioritaires	DDR	30		NE		
3	Prises urgence 1	DDR	30		NE		
24	Prises urgence 2	DDR	30		NE		
1	Prises urgence 2	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Local électrique							
➤ Coffret aumônerie							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Convecteur	DDR	30	Inst	NE		
8	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ TGD4 H2							
1	Gaine info	DDR	30	Inst	NE		
1	Ampli TV	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
3	Réserve	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Contrôle accès	DDR	30	Inst	NE		
4	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Général PC	DDR	30	Inst	NE		
6	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Hall & circulation bureaux médecins							
➤ AD5 H2							
23	PC	DDR	30	Inst	NE		47
1	FM fluides médicaux	DDR	30	Inst	NE		
1	Général PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Chariot repas	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Circulation chambres							
➤ TD TGD6 H2							
13	Prises de courant prioritaire	DDR	30		NE		
1	Porte automatique D28	DDR	300		NE		
1	Général prises urgence 2	DDR	30		NE		
2	Prises urgence 2	DDR	30		NE		
2	Prises urgence 2	DDR	30		NE		
1	Force motrice lave bassin	DDR	30		NE		
1	Force motrice	DDR	300		NE		
1	Eclairage	DDR	300		NE		
3	Général PC 1	DDR	300		NE		
6	Prise de courant	DDR	300		NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Circulation							
➤ Coffret 4							
2	Départs PC	DDR	30		NE		
4	Départs RESERVE	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Cadre de santé RH20Q6							
➤ Coffret F							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Bureau IDE RH20P7							
➤ Coffret E							
4	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Box 7B RH20Q5							
➤ Coffret A							
4	PC	DDR	30	Inst	NE		
2	VC	DDR	30	Inst	NE		
1	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE		54
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Salle de désinfection RH20P6							
➤ Coffret 5							
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz med	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Déchets RH20P3							
➤ Coffret H							
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS DIGESTIF - Box 10 RH20Q1							
➤ Coffret G							
3	Départs PC	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS NEPHROLOGIE / CHIRURGIE PLASTIQUE - Circulation							
➤ Coffret 3							
7	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret D							
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
5	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret 1							
4	Départs PC	DDR	30	Inst	NE		
3	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret C							
6	PC	DDR	30	Inst	NE		
5	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret J							
10	PC	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
3	Réserve	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS NEPHROLOGIE / CHIRURGIE PLASTIQUE - Box 21 RH20J5 ➤ Coffret B							
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
4	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS NEPHROLOGIE / CHIRURGIE PLASTIQUE - Toilettes RH0J2 ➤ Coffret 2							
1	RESERVE	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS NEPHROLOGIE / CHIRURGIE PLASTIQUE - Salle technique RH20G5 ➤ Coffret I							
6	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Vigi gaz	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - POLE DIGESTIF : - Circulations (attente A) ➤ Armoire ADG1							
1	Arrêt d'urgence	DDR	30		NE		
5	Départs ECL	DDR	300		NE		
1	Aligator	DDR	300		NE		
1	Fluide médicaux	DDR	300		NE		
1	Volet roulant	DDR	300		NE		
22	Départs PC	DDR	30		NE		
1	Bobine contacteur	DDR	30		NE		
1	Hotte	DDR	300		NE		
2	Général ECL	DDR	300		NE		
1	ECL Extérieur	DDR	30		NE		
1	Général ECL Extérieur	DDR	30		NE		
3	Général PC	DDR	30		NE		
3	FM CTA	DDR	300		NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - POLE DIGESTIF : - Local info RH20DA ➤ Coffret VDI							
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - POLE DIGESTIF : - Circulations (attente B) ➤ Armoire ADG2							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Arrêt d'urgence	DDR	30		NE		
1	Volet roulant	DDR	300		NE		
1	Réserve	DDR	300		NE		
3	Départs ECL	DDR	300		NE		
1	Fluide médicaux	DDR	300		NE		
2	Bobine contacteur	DDR	30		NE		
11	Départs PC	DDR	30		NE		
6	ECL	DDR	30		NE		
2	Général ECL	DDR	300		NE		
3	Général PC	DDR	30		NE		
3	FM CTA	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ AD 1.12							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
32	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
6	Eclairage SDB	DDR	30	Inst	NE		
20	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
➤ AD 1.10							
4	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
43	PC	DDR	30	Inst	NE		
2	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	Appel malade	DDR	300	Inst	NE		
1	Contrôle d'accès	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO							
➤ AD 1.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
38	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
4	Eclairage SDB	DDR	30	Inst	NE		
28	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ AD 1.9							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
13	PC (SI)	DDR	30	Inst	NE		
41	PC	DDR	30	Inst	NE		
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 3 - Couloir							
➤ AD 1.8							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
21	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
11	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ AD 2.12							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
6	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
30	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
16	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Lave bassin	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
➤ AD 2.10							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
43	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	VC	DDR	300	Inst	NE		
2	Alim	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO							
➤ AD 2.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
28	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
4	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
22	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ AD 2.9							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
13	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
40	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 3 - Circulations							
➤ AD 2.8							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
21	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
11	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ AD 3.12							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
17	PC	DDR	30	Inst	NE		
30	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
5	Eclairage sanitaires	DDR	30	Inst	NE		
1	PC lave bassin	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
➤ AD 3.10							
4	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
44	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	VC	DDR	300	Inst	NE		
1	Appel malade	DDR	300	Inst	NE		
1	Contrôle d'accès	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO							
➤ AD 3.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
28	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
4	Eclairage SDB	DDR	30	Inst	NE		
22	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ AD 3.09							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
3	Eclairage SDB	DDR	30	Inst	NE		
17	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
40	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - UNITE 3 - Circulation							
➤ AD 3.08							
3	Général éclairage	DDR	30	Inst	NE		
21	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
17	PC	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TROISIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ AD 4.12							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
6	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
32	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
16	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Lave bassin	DDR	30	Inst	NE		
3	Réserve ASI	DDR	30	Inst	NE		75
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO							
➤ AD 4.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
28	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
4	Eclairage SDB	DDR	30	Inst	NE		
21	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	D300	DDR	30	Type HPI	NE		
1	D301	DDR	30	Type HPI	NE		
1	D311	DDR	30	Type HPI	NE		
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ AD 4.9							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
13	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
39	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
2	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 3 - Circulation							
➤ AD 4.8							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
3	Général éclairage	DDR	30	Inst	NE		
21	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
11	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Prélèvements consultations (x3)							
➤ AD 4.10							
4	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
55	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim C/A	DDR	300	Inst	NE		
1	Alim appel malade	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	Pqc	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ AD 5.9							
3	Général éclairage	DDR	30	Inst	NE		
8	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
13	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
35	PC	DDR	30	Inst	NE		
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	CE	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 3 - Couloir							
➤ AD 5.8							
3	Général éclairage	DDR	30	Inst	NE		
21	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
11	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ AD 5.12							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
6	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
30	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
17	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Lave bassin	DDR	30	Inst	NE		
➤ AD 5.10							
4	Général éclairage	DDR	30	Inst	NE		
46	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
2	Alim (ASI)	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO							
➤ AD 5.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
28	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
4	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
23	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ AD 6.12							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
5	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
24	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
1	D120 - PC	DDR	30	Inst	NE		
11	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC soin	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
➤ AD 6.10							
4	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
49	PC	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	Divers alim	DDR	300	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO							
➤ AD 6.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
9	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
17	PC (SI)	DDR	30	Type HPI	NE		
34	PC	DDR	30	Inst	NE		
4	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Local VDI							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18							
➤ AD 6.9							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
13	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
41	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Couloir							
➤ AD 6.8							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
21	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
11	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations							
➤ Gaine AD7.12							
2	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
26	PC	DDR	30	Type HPI	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
4	Eclairage SDB	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	300	Inst	NE		
10	PC	DDR	30	Inst	NE		
19	PC ondulées	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local VDI RH27F8							
➤ TD locaux VDI							
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO RH27F7							
➤ AD 7.11							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
39	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
3	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
19	PC	DDR	30	Inst	NE		
2	PC LB	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim VC	DDR	300	Inst	NE		
16	PC secours	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
1	Général 24Vcc	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseur 16-17-18							
➤ AD 7.9							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
8	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
13	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	PC secours	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Alim VDI	DDR	30	Type HPI	NE		
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 3 - Couloir							
➤ AD 7.8							
3	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
59	PC	DDR	30	Type HPI	NE		
30	PC	DDR	30	Inst	NE		
3	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
49	PC secours	DDR	30	Type HPI	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Gaz médicaux	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - Couloir aveugle (entre unités 1 & 2)							
➤ AD 7.10							
4	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Alim feux terrasse	DDR	300	Inst	NE		
41	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	PC borne T°	DDR	30	Inst	NE		
1	VC	DDR	300	Inst	NE		
2	Divers alim	DDR	300	Inst	NE		
1	Local radio terrasse	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TOITURE - Machinerie ascenseur R19/R20/R21/R22							
➤ MACHINERIE ASCENSEUR R19/R20/R21/R22							
1	Secondaire transformateur	DDR	300	Inst	NE		
3	Eclairage cabine 19/21/22	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage cabine 20	DDR	300	Inst	NE		
5	Eclairage gaine 20/21/22 & machinerie	DDR	30	Inst	NE		
1	Protection PC	DDR	300	Inst	NE		
➤ 4 COFFRETS PRISES							
4	Prise	DDR	30		NE		
4	Eclairage	DDR	30		NE		
BATIMENT H2 - TOITURE - LT CVC face machinerie ascenseur 16 à 18							
➤ AD 8.9							
1	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
2	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TOITURE - Machinerie ascenseur 16 à 18							
➤ TD ascenseurs 16 à 18							
1	Secondaire transfo	DDR	300	Inst	NE		
1	Eclairage machinerie	DDR	30	Inst	NE		
6	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TOITURE - LT émetteur radio							
➤ Coffret LT émetteur radio							
1	Général	DDR	30	Inst	NE		
BATIMENT H2 - TOITURE - Ventilation blocs 11-12							
➤ AD 8.11							
1	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			$I_{\Delta n}$ (mA)	Tempo (s)			
2	PC	DDR	30	Inst	NE		

Significations des abréviations utilisées			
DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	RD : Relais différentiel	IΔn : Intensité différentielle
B : Bon fonctionnement du différentiel $\leq$ à 1A ou bon fonctionnement mécanique du différentiel $>$ à 1A	M : Fonctionnement incorrect du différentiel $\leq$ à 1A ou fonctionnement incorrect mécanique du différentiel $>$ à 1A	NE : Fonctionnement du différentiel $\leq$ à 1A ou fonctionnement mécanique du différentiel $>$ à 1A non essayé	Tempo : Temporisation

Examen des circuits terminaux

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local D3E										
3	Appareil éclairage MIPI									18
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Circulations OUEST (côté maison Personnel)										
15	Appareil(s) d'éclairage MIPI									22
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Local ECS sanitaires RH2A34										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									25
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Toilette RH2A23										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									35
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Hall ascenseur 14 & 15										
2	Appareil(s) d'éclairage(2025)								M NM	38
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	LUMINOX							39
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall ascenseurs 14 - 15 + local poubelle										
3	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	46
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATON VERT - UROLOGIE - Fibroscopie 2 RH20AB										
2	Appareil éclairage MIPI									53
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - CONSULTATIONS - 3 bureaux										
12	Appareil éclairage(2025)								M NM	57
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Linge sale										
2	Appareil éclairage MIPI									61
BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 3 - Chambre 257										
1	Appareil éclairage MIPI									67
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Bureau RH27D4										

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil éclairage(2025)								M NM	89
BATIMENT H2 - SEPTIEME ETAGE - ZONE BUREAUX - Réserve double bac										
4	Appareil éclairage MIPI									90
BATIMENT H2 - TOITURE - Toiture										93
2	Appareil éclairage	2								94

* En absence de renseignement classe 1

Significations des abréviations utilisées			
Cl : Classe	In : Intensité nominale	B : Continuité satisfaisante	M : Continuité non satisfaisante
Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	I : Interrupteur
Fu : Fusibles	RE : Relais Electronique	PI : Protection Intégrée	PSNE : Protection Surcharge non exigée
RT : Relais Thermique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique	ND : Non déterminé
MIPI : Masse Inaccessible Protection Intrinsèque – sans objet	NM : Non mesuré		

5. Résultats des autres vérifications

Liste des observations des circuits sans différentiel

Localisation - Désignation	N° Obs
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Circulations OUEST (côté maison Personnel)	
➤ Gaine N°2	
Local gaz médicaux	21
BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Atelier mécanique	
➤ ARMOIRE ATELIER MECANIQUE 1	
PC	40
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Local électrique	
➤ Coffret aumônerie	
Eclairage	42
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18	
➤ TGD4 H2	
Eclairage	43
Non identifiée	44
BATIMENT H2 - REZ-DE-CHAUSSEE - CONSULTATIONS - Hall & circulation bureaux médecins	
➤ AD5 H2	
FM	48
D206	49
D243	50
BATIMENT H2 - PREMIER ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations	
➤ AD 1.10	
Général source	58
BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations	
➤ AD 4.12	
Eclairage	74

Liste des observations des tableaux

Localisation - Désignation	N° Obs
----------------------------	-----------

BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Hall ascenseur 16 17 18

➤ ARMOIRE GAINÉ 4	5
-------------------	---

BATIMENT H2 - DEUXIEME SOUS-SOL - Local auxiliaire poste GH

➤ COFFRET AUXILIAIRE POSTE GH CAP B01	14
---------------------------------------	----

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Pole digestif endoscopies RACH - Circulations

➤ TD Endoscopie 3	28
➤ TD Endoscopie 2	29
➤ TD Endoscopie 1	30
➤ TD Endoscopie 4	31
➤ TD Radiologie	32
➤ TD Endoscopie 5	33

BATIMENT H2 - PREMIER SOUS-SOL - Atelier mécanique lit de prêt

➤ Coffret atelier mécanique	41
-----------------------------	----

BATIMENT H2 - DEUXIEME ETAGE - UNITE 3 - Circulations

➤ AD 2.8	66
----------	----

BATIMENT H2 - QUATRIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Local CFO

➤ AD 4.11	79
-----------	----

BATIMENT H2 - CINQUIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18

➤ AD 5.9	81
----------	----

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 1 & 2 - Circulations

➤ AD 6.10	83
-----------	----

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Hall ascenseurs 16 - 17 - 18

➤ AD 6.9	85
----------	----

BATIMENT H2 - SIXIEME ETAGE - UNITE 3 - Couloir

➤ AD 6.8	87
----------	----

BATIMENT H2 - TOITURE - LT ventilation bloc 10 & LT convoyeur 2

➤ Coffret Hager	96
-----------------	----

BATIMENT H2 - TOITURE - LT CVC (côté H1)

➤ Coffret AEN6 CTA 105	97
------------------------	----

6. Annexes

Liste des plans et schémas des installations

Référence	Désignation	Origine	Date MAJ Schéma
TGBT	UNIFILAIRE POSTE T6 ET TRANSFORMATEUR	Entreprise	11/09/2003
SANS REFERENCE	SCHEMA UNIFILAIRE RESEAU MT	Entreprise	11/08/1981
HOPI RAN 0 BA 01	AD TGD7 H2	Entreprise	22/07/2015
ARM 5H2 RDC B	AD TGD5 H2	Entreprise	11/03/2015
ARM 6H2 RDC 0	AD TGD6 H2	Entreprise	05/12/2012
T28004 H2 0 2302	TGBT H2 2	Entreprise	31/10/2012
T28004 GHB2301	TGBT GH1	Entreprise	31/10/2012
T28004 GHB2304	COFFRET AUXILIAIRE GH CAP 01	Entreprise	21/10/2012
T28004 GHB2302	TGBT GH2	Entreprise	31/10/2012
T28004 GHB2306	TGS B01	Entreprise	31/08/2012

Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.

Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment série NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200).

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre				Masses BT TT (Ohm)
		TNR – ITR (Ohm)	TTS (Ohm)			
			U _{tp} = 2 kV	U _{tp} = 4 kV	U _{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
Souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaire à cette exigence.

U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quelque soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité).
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux (ou locaux ayant des influences externes assimilées), la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre, d'un ohmmètre ou visuellement.
- **Valeurs limites**
 - **En basse tension** : La valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution doit être systématiquement indiquée lors des vérifications initiales. Les valeurs de continuité des conducteurs de protection aboutissant aux différents matériels doivent être comparées à celles préconisées dans le paragraphe D.6.2 ou D.6.3 du guide UTE C 15-105; toutefois, lors des vérifications initiales ou sur demande de l'inspection du travail réalisées en schéma TN ou IT, en l'absence de notes de calculs justificatives dans le dossier technique, les valeurs sont à comparer à celles du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105.
 - **En haute tension** : En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure de continuité doit être effectuée; entre deux points simultanément accessibles. La résistance mesurée doit être au plus égale à 200 mΩ.
- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm.
- **Sur les prises de courant sans millésime est réalisée tous les ans.**
- **Sur les appareils d'éclairage ou prises de courant avec millésime est réalisée à la date du millésime.**

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quelque soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT et les DDR > à 1A. Cet essai est réalisé si l'établissement l'autorise et le rend possible.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval (méthode 1 ou 2 de l'annexe 6B du titre 6 de la NFC15-100-1).
- **Valeurs limites** : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2).
- **Unité des valeurs** : mA
- Pour les DDR > à 1A seul un test de fonctionnement mécanique par le bouton test est réalisé.

Rappels sur les vérifications d'installations électriques en application des articles R. 4226-14, R. 4226-16, R. 4226-21 et R. 4722-26 du code du travail

1. OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par :

- les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail,
- le décret mines et carrières décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité,
- les arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques).

Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé « Employeur » dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus sauf en VDI (R4722-26).

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques,
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
 - protection du public contre les risques d'incendie et de panique
 - protection des biens et de l'environnement
 - conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles,
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public),
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2. ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

La vérification d'un équipement de travail porte sur les points suivants :

- adaptation de l'équipement de travail aux caractéristiques de l'installation fixe d'alimentation, en ce qui concerne le schéma des mises à la terre et le courant de court-circuit présumé au point d'installation,
- adaptation des différentes enveloppes et des câbles aux conditions d'influences externes,
- protection contre les contacts directs,
- protection contre les contacts indirects en cas de défaut d'isolement sur les masses accessibles,
- protection contre les surintensités de la canalisation fixe alimentant la machine.

La vérification ne concerne pas la protection contre les surintensités des circuits internes ni la protection des moteurs contre les échauffements anormaux des équipements de travail soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3. ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (cf. §6),
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.),
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NF C18 510 art 11.4.2),
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension,
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection,
 - les schémas complets et à jour,
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion, à défaut le

classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.

Indication, le cas échéant par famille de locaux, des conditions d'influences externes et des degrés minimaux de protection des matériels.

Les emplacements à risques d'explosion et leur classification en zones figurent dans « le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) » établi et mis à jour par le chef d'établissement, il n'est pas du ressort du vérificateur de proposer un tel classement.

Si nécessaire, une limite d'intervention est portée dans le rapport à ce sujet indiquant que le DRPCE n'a pas été réalisé ou fourni par le chef d'établissement et qu'une analyse permettant sa rédaction doit être menée.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE), prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail,
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.
- Note DGT mars 2024 :
 - Dépose et repose des plastrons des armoires basse tension :

La dépose et repose des plastrons est à réaliser par une personne habilitée de l'établissement ou missionnée pour le faire par le client. Si ce n'est pas réalisé, l'intervenant APAVE procède à la dépose et repose des plastrons sauf refus du client. Cette intervention pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. En cas de refus ou de risque pour l'intervenant APAVE, cela fera l'objet d'une observation et l'acte technique ne sera pas réalisé.
 - Essais des dispositifs différentiels :

L'essai des dispositifs différentiels est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Essais des dispositifs de coupure d'urgence des armoires de distribution basse tension :

L'essai des systèmes télécommandés des coupures d'urgence des armoires de distribution basse tension est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Coupure décalées :

En cas de coupure décalée ce rapport fera l'objet d'un rapport en complète et remplace.

4. CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5. RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les observations sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à cette dernière version, les opérations qui permettent de lever les observations sont à réaliser dans le cadre de cette norme antérieure sauf si l'ampleur des travaux les soumet à une visite initiale électrique qui sera réalisée en référence à la dernière version de la norme concernée.

Le rapport réglementaire de vérification des installations électriques est destiné à l'employeur, lorsque le contractant (Facility Manager par exemple), n'est pas l'employeur, l'original du livrable doit lui être adressé.

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

6. MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure⁽¹⁾ doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité', elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

⁽¹⁾ Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, modification/ajout de circuits de distribution, création/réaménagement d'installations

7. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.